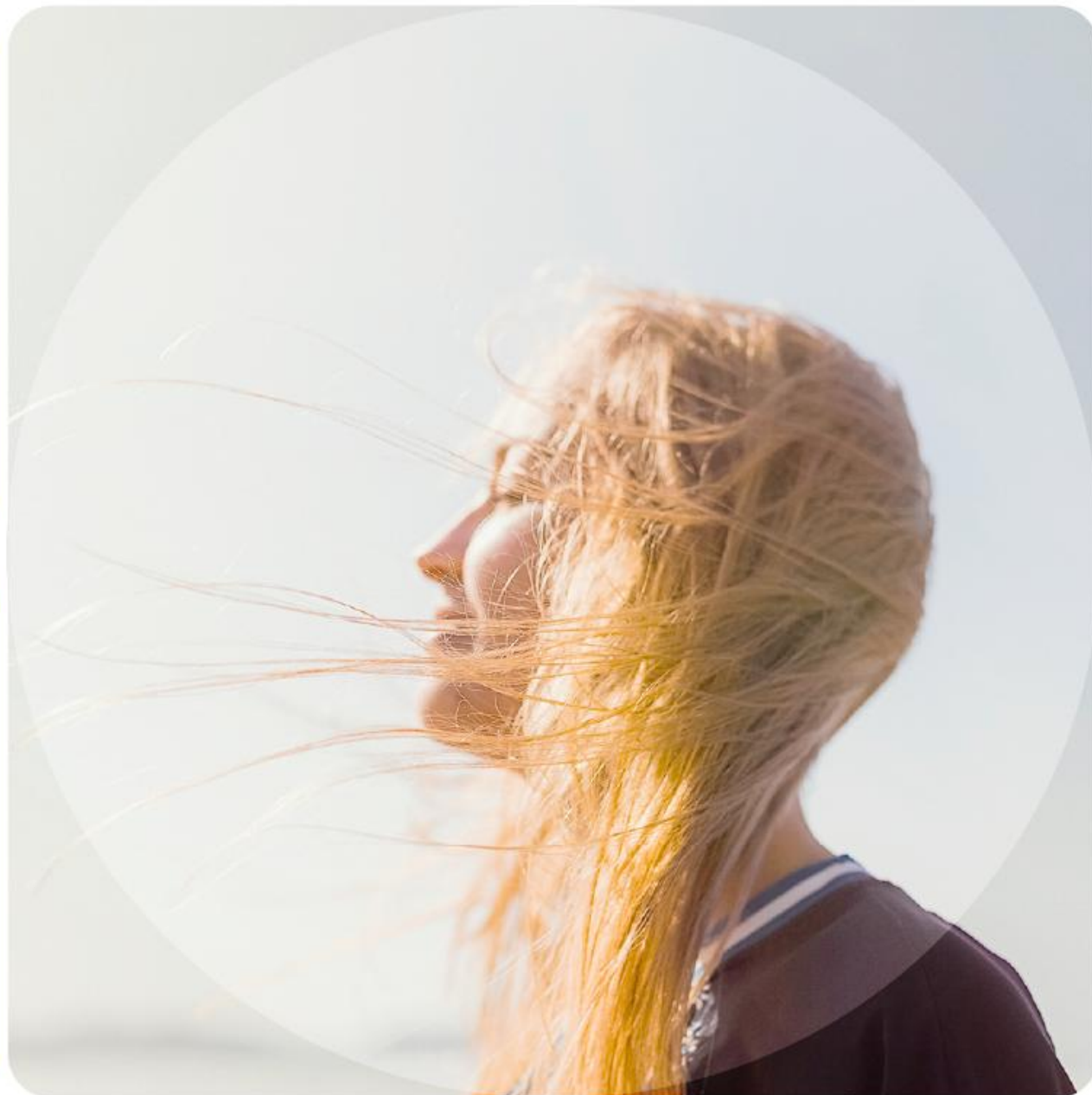


CHG

technology2use®

Code de conduite

Avril 2026



Sommaire

Avant-propos
Valeurs et développement durable

Notre rôle... en tant que membre de la société **05**

Respect de la Loi et intégrité

Droits de l'Homme

Salaire et horaires de travail

Égalité des chances et égalité de traitement

Développement personnel et professionnel

Droits des employés et liberté d'association

Conformité et sécurité des produits

Protection de l'environnement et des ressources

Action climatique

Communication et Marketing

Lobbying

Conflits d'intérêts

En tant que partenaire commercial **11**

Prévention de la corruption

Indépendance et concurrence

Cadeaux

La loi sur les ententes « Antitrust »

Fiscalité

Lutte contre la criminalité

Règlements et autorités réglementaires

Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Contrôle des exportations et douanes

Relations avec les élus et les

fonctionnaires

Achats et externalisation

dans l'espace de travail **17** **Conformité et procédure d'alerte** **21**

Santé et sécurité

Transparence et protection des données

Sécurité informatique

Gestion des actifs de la Société

Gestion de crise

Comptabilité et audit financier

Traçabilité dans la tenue de nos registres

Le mot de la fin **21**

Contact **22**

Avant-Propos

Ce code de conduite définit les principes fondamentaux de notre culture d'entreprise et s'applique non seulement à notre Board of Management, à nos managers et à nos employés, mais aussi à nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux (ci-après dénommés collectivement « partenaires commerciaux »). Le code de conduite vise à fournir des orientations et à contribuer à éviter les mauvais comportements et à créer une compréhension commune des valeurs de l'entreprise pour tous les employés. Le code de conduite constitue la base du succès de notre activité et continuera à nous guider vers les bonnes décisions à l'avenir. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils agissent et mènent leurs affaires conformément à des principes similaires. Les exigences de conduite décrites ici sont obligatoires pour tous les employés du Groupe CHG-MERIDIAN.

Weingarten, Avril 2026

Dr. Mathias Wagner

Ulrich Bergmann

Daniel Welzer



« La conformité est notre priorité absolue ! Nous faisons preuve d'une tolérance zéro envers la corruption, les violations des principes de concurrence loyale et autres infractions à la loi – lorsque celles-ci se produisent, nous agissons rapidement. »

Dr. Mathias Wagner, Président du Board of Management, CHG-MERIDIAN AG

Une culture d'entreprise fondée sur les valeurs et le développement durable

Comment devons-nous interagir les uns avec les autres ? Quelles sont les caractéristiques qui nous définissent ? Qu'attendons-nous de nos partenaires commerciaux ? Les valeurs, en tant qu'orientation pour une bonne coopération, sont le fondement de toute culture d'entreprise. Dans cet esprit, CHG-MERIDIAN a défini six valeurs fondamentales et les a attribuées, entre autres, au contenu du Code de Conduite. **Passion. Confiance. Respect. Orientation client. Responsabilité. Intégrité.**



Passion



Confiance



Respect



Orientation
client



Responsabilité



Intégrité

Ces six valeurs représentent une compréhension commune de la façon dont nous nous traitons les uns les autres, de ce qui est important pour nous et de ce que nous attendons de nos partenaires commerciaux.

Nous souhaitons que notre activité commerciale contribue positivement au développement durable. Suivant l'impératif de durabilité, nous nous efforçons de peser l'impact économique, social et environnemental de nos actions et de les concilier au mieux de nos capacités. Dans la mesure du possible, nous intégrons notre rôle auto-défini d'entreprise responsable dans les paramètres généraux de notre activité. Les domaines spécifiques couverts incluent la protection de l'environnement, les achats durables, les droits du travail et les droits de l'homme, ainsi que l'éthique des affaires.



**Notre rôle en tant
que membre de
la société**



Respect de la Loi et intégrité

Nous considérons comme évident que les lois et règlements officiels en vigueur sur chacun des marchés où nous opérons doivent être respectés. Chaque employé est responsable de s'assurer que les exigences légales et officielles – ainsi que les politiques internes – sont remplies. L'intégrité est plus importante que jamais et est l'expression d'un changement global de valeurs. C'est une condition préalable à l'existence d'une entreprise et aussi une fin en soi. L'idée est de montrer un niveau de responsabilité et de conduite axée sur les valeurs qui va au-delà des seuls objectifs commerciaux. Nos employés agissent de manière professionnelle et avec intégrité. Pour nous, agir avec intégrité signifie non seulement respecter la loi, mais aussi traiter nos partenaires commerciaux équitablement.



Droits de l'Homme

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et la Convention Européenne des Droits de l'Homme définissent les exigences et les attentes de la communauté internationale au regard du respect et de l'observation des Droits de l'Homme. En tant que membre du Pacte mondial des Nations unies, nous respectons les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Nous reconnaissons, protégeons et promouvons les règles garantissant les droits humains et les droits de l'enfant (ci-après, « Droits de l'Homme ») établies dans le monde entier et nous considérons qu'elles sont fondamentales et universellement applicables. Nous refusons de recourir au travail des enfants ou au travail forcé et à toute forme d'esclavage ou de trafic d'êtres humains. Cela s'applique aux relations au sein de notre entreprise et à la manière dont nos partenaires commerciaux se conduisent et nos relations avec eux.



Salaire et horaires de travail

Le Groupe CHG-MERIDIAN s'assure toujours que ses employés reçoivent un niveau de rémunération approprié, au moins conforme au salaire minimum du pays où ils travaillent. Nous observons le principe d'égalité de rémunération pour un travail égal. Par exemple, nous ne faisons pas de discrimination fondée sur le genre. Nous respectons également les principes de l'OIT ainsi que les lois spécifiques à chaque pays concernant les heures de travail maximales et les exigences pertinentes en matière de droit social et du travail.



Égalité des chances et égalité de traitement

Le respect, la confiance et la tolérance définissent la façon dont nous nous traitons les uns les autres. Nous communiquons ouvertement et honnêtement. Nous considérons la diversité des employés comme un avantage et avons signé la Charte de la Diversité. Nous faisons preuve de compréhension, d'appréciation et de respect envers tous nos employés, quels que soient leur origine ethnique et leur nationalité, leur âge, leur genre et leur identité de genre, leur religion et leurs croyances, leur orientation sexuelle, leur origine sociale et leurs capacités physiques et mentales. Cela implique de toujours s'efforcer de connaître les points de vue et les besoins des autres et d'essayer de les comprendre. Tous nos employés ont le droit d'aspirer à la prospérité et au développement personnel dans des conditions égales. Nous interdisons toutes les formes de discrimination conformément à la loi.



Développement personnel et professionnel

Nous soutenons le développement personnel et professionnel et encourageons nos employés à trouver un équilibre entre leurs engagements professionnels et privés. CHG-MERIDIAN s'efforce de permettre aux employés de développer continuellement leurs compétences en leur offrant des opportunités de développement professionnel continu.



Droits des employés et liberté d'association

Nous reconnaissons le droit fondamental des employés de former des organes de représentation des employés, de tenir des assemblées pacifiques, d'adhérer à des syndicats et de négocier collectivement. Nous nous engageons à travailler avec les représentants des employés de manière ouverte et dans un esprit de partenariat, en engageant un dialogue constructif et coopératif avec eux, et en nous efforçant d'atteindre un juste équilibre des intérêts. Traiter professionnellement les représentants des employés d'une manière qui n'autorise ni préférence ni préjudice est un élément essentiel de notre culture d'entreprise.



Conformité et sécurité des produits

Dans nos domaines de responsabilité, nous nous assurons que nos produits financiers, y compris les services et les solutions industrielles, sont sûrs et toujours conformes aux exigences de nos pays respectifs en matière de sécurité, d'approbation, de commercialisation et d'utilisation. Nous tenons nos promesses techniques. Si nous prenons connaissance de défauts de qualité, de sécurité ou d'autres défauts de conformité dans nos domaines de responsabilité, nous les suivrons et les signalerons.





Protection de l'environnement et des ressources

En tant qu'entreprise, nous avons la responsabilité de rendre nos produits, sites et services aussi durables, et donc aussi compatibles que possible avec l'environnement. Nous utilisons des technologies avancées, efficaces et respectueuses de l'environnement, adaptées à l'économie circulaire, et nous les mettons en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits. Dans la logistique, la production et la gestion des déchets également, notre objectif est de conserver les ressources naturelles telles que l'eau. L'une de nos priorités continues est de réduire constamment les effets néfastes sur l'environnement et de respecter les lois et réglementations environnementales. Nous veillons à l'utilisation et au stockage en toute sécurité des substances dangereuses utilisées sur le lieu de travail. Nous évaluons également régulièrement la compatibilité environnementale de nos produits et processus de fabrication, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles nous restons indépendants de fabricants spécifiques.



Action climatique

Nous croyons que nous avons la responsabilité de soutenir l'action climatique et de contribuer aux efforts de décarbonisation. Pour réduire les impacts climatiques négatifs, nous nous efforçons d'éviter, de réduire et de compenser nos émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes. Pour ce faire, nous nous fixons des objectifs de réduction des émissions basés sur la science et les intégrons dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Nous améliorons donc notre efficacité énergétique, utilisons des énergies renouvelables et rendons compte de manière transparente de nos émissions.



Communication et Marketing

Pour établir et maintenir la confiance avec les parties prenantes telles que les clients et les partenaires financiers, nous veillons à ce que notre communication soit légalement conforme, fiable, cohérente et transparente. Nous appliquons les mêmes normes élevées à nos canaux de médias internes. Le service de communication d'entreprise est responsable de la gestion et de l'exécution de toutes les activités de communication d'entreprise, allant des relations avec la presse et les médias sociaux à la gestion des canaux internes. Les interactions avec les contacts presse externes, tels que les journalistes, les bureaux de presse ou d'autres parties prenantes, sont également gérées exclusivement par l'équipe de communication d'entreprise, qui possède l'expertise et la responsabilité. Même en situation de crise, la communication interne et externe est coordonnée par la communication d'entreprise pour assurer une gestion de l'information précise, cohérente et professionnelle. Nous nous engageons à traiter les droits de propriété intellectuelle (DPI) relevant du droit des marques de manière responsable et respectueuse, et nous nous abstenons de toute utilisation illégale des marques de tiers ainsi que des contenus protégés par le droit d'auteur. Nous exerçons nos droits de propriété intellectuelle conformément aux enregistrements applicables.



Lobbying

La politique et l'élaboration des lois ont un impact sur l'environnement économique dans lequel notre activité opère. CHG-MERIDIAN est en mesure d'exercer une influence sur des domaines spécifiques de la politique par ses activités au sein de comités et d'associations professionnelles (par exemple, en participant à des consultations ou en publiant des déclarations de position). Nous sommes conscients de la position dont jouit notre entreprise et nous contribuons au processus de lobbying en conséquence. Nous nous distançons expressément de toute forme d'influence inappropriée. Pour cette raison, nous ne parrainons pas, n'offrons pas de cadeaux, ni ne faisons de paiements de facilitation, de dons ou d'autres contributions à caractère politique.



Conflits d'intérêts

Nous respectons les intérêts personnels et la vie privée de nos employés et collègues. Néanmoins, nous considérons qu'il est important d'éviter les conflits entre les intérêts privés et commerciaux ou même l'apparence d'un tel conflit. Nous prenons nos décisions uniquement sur la base de critères objectifs et ne nous laissons pas influencer par des intérêts et des relations personnelles. Lors du recrutement pour des postes de direction et d'autres fonctions clés, nous accordons une attention particulière à l'identification de tout conflit d'intérêts potentiel.



**Notre rôle en tant
que partenaire
commercial**



Prévention de la corruption

Nous cherchons à mener nos affaires de manière éthique et efficace et nous travaillons constamment à l'amélioration de nos processus commerciaux. C'est pourquoi nous soutenons toutes les activités internes et externes visant à la prévention de la corruption et des pots-de-vin. Cela inclut, sans s'y limiter, le respect du US Foreign Corrupt Practices Act et du UK Bribery Act.

La corruption est l'abus de pouvoir à des fins de gain privé ou commercial. Elle peut se manifester sous de nombreuses formes et à différents niveaux, allant de la petite à la grande corruption. Lorsque les gens entendent le terme corruption, ils pensent souvent aux pots-de-vin, mais cela peut également inclure des actes tels que la fraude, le détournement de fonds, le favoritisme et le népotisme.



Nous adoptons des mesures rigoureuses pour combattre les tentatives de corruption et de pots-de-vin, qu'elles impliquent nos partenaires commerciaux ou nos propres employés. Toute offre ou engagement que nous faisons doit être conforme aux lois en vigueur, et toute apparence de malhonnêteté ou d'irrégularité doit être évitée. De plus, aucun paiement ne peut être effectué s'il pouvait être interprété comme une tentative d'influencer un fonctionnaire ou un décideur d'entreprise ou de corrompre un partenaire commercial à des fins commerciales ou personnelles.



Indépendance et concurrence

Nous cherchons à agir de manière indépendante à tout moment dans nos relations avec nos partenaires commerciaux. Par conséquent, nos critères pour établir des relations commerciales avec des fournisseurs ou d'autres partenaires sont uniquement objectifs et commerciaux. Les recommandations et les décisions commerciales ou liées aux ressources humaines prises dans le cadre des affaires courantes ne doivent pas être influencées par des intérêts ou des relations personnelles, ni motivées par des avantages matériels ou en nature. Nous nous efforçons d'entretenir des relations de coopération caractérisées par la transparence avec toutes les autorités compétentes et les clients du secteur public, et nous accordons une grande importance au respect des procédures requises par la loi pour les marchés publics. Même dans des environnements concurrentiels, nous veillons à ce que nous concourions équitablement et ne nuisions pas à la réputation d'autres entreprises ou institutions.

Cadeaux

Dans de nombreuses cultures, les cadeaux et l'hospitalité sont importants pour développer et approfondir les relations commerciales. Cependant, ils peuvent dans certains cas influencer de manière déraisonnable la prise de décision du destinataire ou du moins créer l'apparence d'une influence inappropriée. Nos employés ne peuvent pas recevoir, demander ou accepter implicitement des promesses de contributions monétaires directes ou indirectes, de cadeaux (sauf les cadeaux usuels de faible valeur pour marquer des occasions), ou d'autres avantages ou faveurs de la part de personnes avec lesquelles ils ont une relation commerciale. Les contrats attribués par nos clients et partenaires commerciaux ne peuvent jamais être liés à des paiements ou des avantages en nature. Les concessions convenues dans l'espoir de recevoir de futures affaires sont interdites.

L'achat ou l'acquisition de biens n'est autorisé qu'aux prix et conditions normaux du marché. Notre politique est de séparer les dépenses professionnelles et personnelles. Si une délimitation précise des deux s'avérait trop difficile, en particulier en ce qui concerne l'hospitalité et les contributions, les coûts devraient être couverts par les dépenses personnelles.

En cas d'incertitude ou de doute quant à savoir si l'acceptation ou le refus d'un cadeau pourrait être mal interprété, nos employés sont invités à contacter un manager ou le responsable de la conformité pour trouver une solution.

Cela inclut les informations relatives aux prix, à la fixation des prix, à la planification commerciale, à l'avancement des travaux de développement ou aux délais de livraison, et s'applique en particulier aux activités associatives de nos entreprises.

La loi sur les ententes « Antitrust »

La concurrence loyale et équitable est protégée par le droit de la concurrence et les lois antitrust. Ces lois rendent illégal pour les entreprises opérant sur le même marché de conclure des accords ou de s'entendre de toute autre manière dans le but d'empêcher ou de restreindre la concurrence. Nous pensons que nos succès doivent être uniquement la conséquence de nos actions commerciales et basés sur les principes de l'économie de marché et de la concurrence libre et non-limitée. Nous nous réjouissons de nous mesurer à nos concurrents, toujours dans le respect de la Loi et de l'éthique.

Nous ne concluons pas d'accord visant à porter atteinte à la concurrence avec d'autres entreprises de notre secteur, avec nos fournisseurs et avec nos clients. A chaque fois que nous entrons en contact avec un concurrent, nous nous assurons que nous ne donnons ni ne recevons d'informations qui donneraient des indications sur des pratiques commerciales actuelles ou futures. Cela inclut les informations relatives aux prix, à la fixation des prix, à la planification commerciale, à l'avancement des travaux de développement ou aux délais de livraison, et s'applique en particulier aux activités associatives de nos entreprises.



Fiscalité

Nos activités mondiales et nos efforts pour pénétrer de nouveaux marchés nous obligent à respecter un large éventail de règles prescrites par le droit du commerce extérieur et le droit fiscal. Chaque employé est responsable des questions fiscales dans le cadre de nos activités commerciales. Il est de la responsabilité de chacun dans l'entreprise, et pas seulement du service fiscal, de s'assurer que toutes les transactions sont enregistrées de manière appropriée à des fins fiscales. Lors de l'application des lois fiscales, ou en cas de règles fiscales contradictoires, nous veillons à ce que le bénéfice imposable soit cohérent avec les circonstances économiques et juridiques pertinentes et nos modèles commerciaux. Nous fournissons aux autorités fiscales des informations transparentes sur nos activités commerciales conformément aux réglementations en vigueur.



Lutte contre la criminalité

Nous souhaitons jouer notre rôle en tant qu'entreprise en travaillant avec la communauté des affaires au sens large et les autorités pour lutter contre la criminalité. Nous n'engageons jamais de transactions avec des individus ou des entreprises sanctionnés. Pour nous en assurer, nous nous référons aux listes de sanctions reconnues internationalement (par exemple, OFAC, l'ONU, UE-CFSP et SECO). Nous veillons également à ce que tous les moyens de paiement utilisés au sein du Groupe CHG-MERIDIAN soient transparents (par exemple, pas de transactions en espèces).



Règlements et autorités réglementaires

Dans les pays où notre modèle commercial l'exige, nous agissons en tant que fournisseur de services financiers avec l'autorisation des organismes de réglementation locaux. Pour cette raison, nous veillons à respecter et à suivre les lois et réglementations applicables comme une évidence. De plus, nos politiques régissant des domaines spécifiques du droit tels que la prévention du blanchiment d'argent, la sécurité de l'information et la gestion de l'externalisation vont souvent bien au-delà des normes généralement applicables. Chaque manager et chaque employé est également responsable de l'application de ces politiques dans sa fonction particulière et de l'accomplissement de ses obligations de reporting de manière fiable et consciencieuse.



Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

En tant qu'entreprise internationale, nous opérons dans plusieurs pays, et nous adhérons à toutes les lois et réglementations locales pertinentes pour notre modèle commercial. Cela inclut les lois et réglementations régissant le commerce et d'autres sanctions, les tarifs douaniers, les contrôles d'importation et d'exportation, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En respectant ces exigences, nous et nos partenaires nous engageons aux normes les plus élevées et au devoir de diligence sans exception. Tout partenaire commercial ou tout employé qui découvre ou soupçonne que CHG-MERIDIAN, un collègue ou un partenaire commercial a enfreint ou a l'intention d'enfreindre la loi est obligé de contacter immédiatement le responsable de la conformité, le délégué anti-blanchiment, le service juridique ou un manager.

Nous utilisons nos droits et obligations réglementaires pour déceler les comportements criminels. Pour nous prémunir contre le blanchiment d'argent, nous utilisons une approche basée sur les risques pour vérifier l'identité des clients, de leurs bénéficiaires effectifs et de leurs antécédents commerciaux, et pour vérifier que les paiements proviennent de sources légitimes. Si nos employés ont des soupçons, ils sont invités à informer immédiatement le responsable de la conformité, le délégué anti-blanchiment ou leurs managers. Le cas échéant, la société CHG-MERIDIAN qui est obligée de signaler une activité suspecte le fera à l'organisme de surveillance compétent ou aux autorités chargées de l'application de la loi.



Contrôle des exportations et douanes

Il est essentiel que CHG-MERIDIAN, en tant qu'entreprise qui recommercialise des produits dans le monde entier, respecte les réglementations de contrôle des exportations et douanières applicables au commerce national et international. Nous veillons scrupuleusement à ce que les règles douanières et de commerce extérieur applicables, y compris les réglementations sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, soient vérifiées, mises en œuvre et respectées lorsque des marchandises sont échangées ou transportées, des services sont fournis ou d'autres matériels ou logiciels techniques sont transférés. Nous veillons également à ce que toutes les réglementations de contrôle des exportations applicables (par exemple, les interdictions d'exportation, les sanctions et les embargos imposés par l'Union européenne et les États-Unis) soient vérifiées et respectées dans les activités commerciales de CHG-MERIDIAN, même en dehors des territoires respectifs. Nous ne nous engageons pas dans des transactions lorsqu'il y a des indications d'infractions ou d'utilisation non autorisée de nos produits (double usage ou prolifération) et alertons les autorités compétentes si nécessaire.



Relations avec les élus et les fonctionnaires

Partout dans le monde, le groupe CHG-MERIDIAN est amené à traiter avec des gouvernements et des agents publics, car il participe à des appels d'offres publics. Le terme « agents publics » ou « membre du secteur public » couvre toute personne employée par ou mandatée par un organisme public. Cela inclut tous les fonctionnaires et employés d'institutions non gouvernementales qui sont considérés comme des fonctionnaires conformément aux lois applicables.

Nous communiquons toujours de manière ouverte et transparente et n'essayons jamais d'influencer indûment un fonctionnaire, de solliciter un traitement spécial ou de poursuivre tout autre objectif inapproprié. Cela s'applique à toutes les institutions et entreprises gouvernementales, qu'elles opèrent au niveau international, national, régional ou municipal.



De nombreuses lois prescrivent la manière dont les entreprises doivent traiter avec les gouvernements et les institutions gouvernementales et comment elles peuvent participer au processus politique. Ces lois peuvent varier d'un endroit à l'autre, mais nous veillons toujours à les respecter. Les violations de ces lois pourraient gravement nuire à la réputation du Groupe CHG-MERIDIAN et avoir de graves conséquences sur sa capacité à exercer ses activités commerciales.



Achats et externalisation

En sélectionnant soigneusement nos fournisseurs et partenaires commerciaux, nous protégeons les intérêts de nos clients et répondons à nos exigences réglementaires et à nos exigences en termes de durabilité. Au sein de la chaîne d'approvisionnement, nous attendons le même niveau de conformité et de conduite conformément aux lois et réglementations applicables. Nous entretenons des relations commerciales uniquement avec des partenaires réputés qui respectent la loi. Nous nous sommes fixé pour objectif de rendre nos chaînes d'approvisionnement plus transparentes et nous tenons compte des critères sociaux, environnementaux et liés aux droits de l'homme dans nos activités d'approvisionnement liées aux clients et dans nos propres activités d'approvisionnement. Le cas échéant, lors des décisions d'externalisation, nous utilisons un processus d'analyse des risques pour confirmer si les activités à externaliser sont critiques ou essentielles pour nous.



**Notre rôle dans
l'espace de
travail**



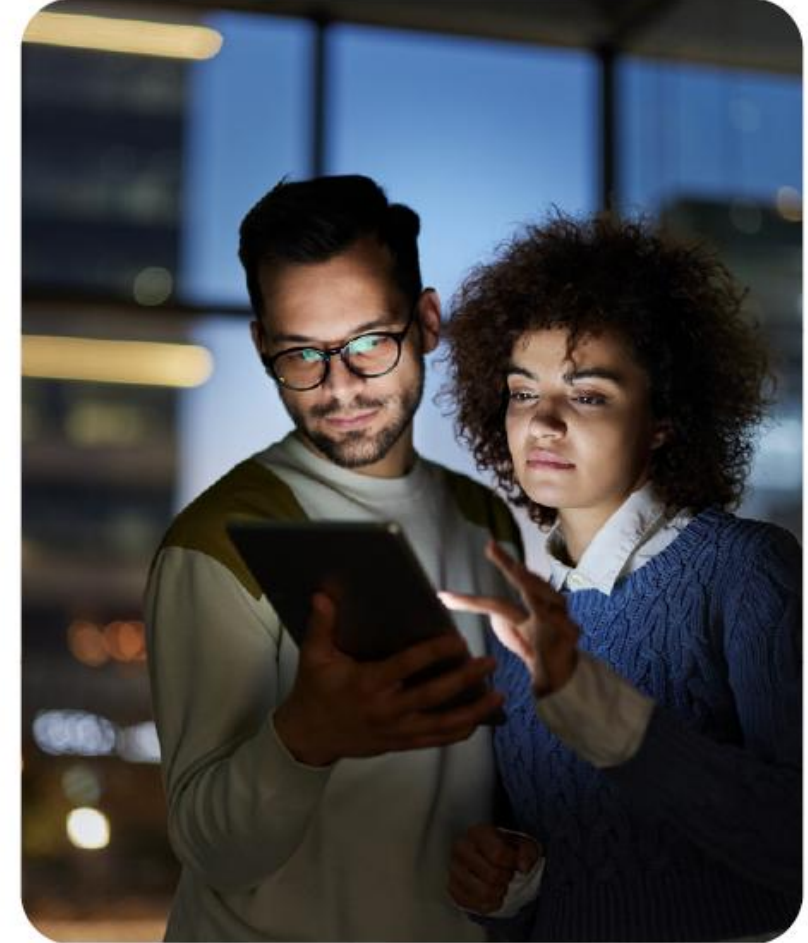
Santé et sécurité

La santé de nos employés est extrêmement importante pour nous. Notre priorité absolue est de les protéger et de les prévenir de tout préjudice. Parce que nous voulons offrir à nos employés un environnement de travail sûr, nous respectons toutes les lois, réglementations et normes relatives à la santé et à la sécurité au travail. L'approche adoptée par le Groupe CHG-MERIDIAN vise à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de tous les employés. Elle protège contre le risque d'accidents et offre un large éventail de soutien pour aider à maintenir et à promouvoir la santé physique et mentale. Nos employés respectent les exigences de sécurité sur leur lieu de travail et évitent les comportements à risque. Les responsables de la sécurité désignés sont informés immédiatement de tout incident de sécurité. Avant de partir en voyage d'affaires, nos employés et managers s'informent sur les risques de sécurité dans les pays où ils se rendent et prennent des mesures pour se conformer aux procédures et exigences de sécurité prescrites.



Transparence et protection des données

Nous garantissons à nos clients, employés et fournisseurs que nous traitons leurs données de manière responsable et que nous maintenons des normes élevées en matière de protection des données. L'utilisation et l'effacement des données doivent être transparents et fiables pour toutes les parties concernées. Les processus et domaines critiques de l'entreprise sont classifiés et équipés d'un système de protection approprié, cohérent avec les exigences de sécurité des données traitées. Les données personnelles ne peuvent être collectées et stockées que si cela est clairement nécessaire à des fins opérationnelles et conforme aux lois applicables. Notre délégué à la protection des données est disponible pour fournir une assistance en cas de doute.





Sécurité informatique

Les technologies de l'information (TI), ou le traitement électronique des données, font désormais partie intégrante de la vie quotidienne des affaires. Cependant, elles comportent également un certain nombre de risques liés à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité des données. Plus précisément, cela inclut la compromission des données par des logiciels malveillants (attaques virales), la perte de données due à des bugs de programmation, ou l'utilisation abusive des données (par exemple, par des pirates informatiques). Nous accordons donc une attention particulière à la sécurité de l'information et nous nous conformons aux lois et exigences réglementaires applicables ainsi qu'aux normes internationales, contractuelles et aux meilleures pratiques applicables à nous. Nous adoptons également une approche responsable lors du déploiement de technologies nouvelles et innovantes, telles que l'intelligence artificielle (IA), et maintenons les précautions de sécurité nécessaires



En ce qui concerne nos partenaires commerciaux, nous traitons les informations sensibles et les données personnelles selon les mêmes normes que celles que nous appliquons à la protection de nos propres informations.



Gestion des actifs de la Société

Tous les employés sont tenus de ne pas divulguer à des tiers les secrets commerciaux, la correspondance et les contrats ou leur contenu. Ils doivent se conformer à ces dispositions indéfiniment, y compris après la fin de leur contrat de travail. Cela s'applique, en particulier, à tout accord de non-divulgence (NDA) qu'ils ont signé et aux lois régissant le secret des affaires.



Gestion de crise

En tant qu'employeur responsable, il est de notre devoir de gérer de manière préventive les risques posés par un marché interconnecté mondialement et par des menaces de plus en plus complexes telles que les cyberattaques, les absences de personnel à long terme (pandémies) et les catastrophes naturelles. Pour cette raison, CHG-MERIDIAN exploite un système de gestion de crise basé sur les normes internationales et conforme aux exigences réglementaires qui nous sont applicables. Cela nous permet de nous préparer de manière appropriée à protéger notre activité contre les interruptions. Ce plan de continuité nous aide à nous prémunir contre les dommages ou les pertes qui pourraient compromettre l'existence de CHG-MERIDIAN ou de nos partenaires commerciaux.



Comptabilité et audit financier

En tant qu'entreprise internationale, nous avons une obligation envers nos parties prenantes (par exemple, actionnaires, partenaires financiers) et envers les autorités fiscales, les régulateurs et autres organismes publics, de rendre compte avec précision et véracité des questions financières et non financières. Cela nous oblige à suivre des lois, réglementations, normes et pratiques spécifiques. Nos comptes et registres sont préparés en temps voulu et conformément aux règles et normes applicables. Ils comprennent toutes les données, certificats et autres documents écrits requis à des fins de reporting financier et de communication financière.



Traçabilité dans la tenue de nos registres

Une comptabilité précise nous impose également la responsabilité d'enregistrer toutes les informations et données de manière complète, correcte et rapide. Assurer une documentation d'audit complète est important à des fins internes telles que le développement de la stratégie ou la préparation des prévisions, la fourniture d'informations clés à nos actionnaires et partenaires, et le respect de nos obligations de reporting dans le monde entier.

Conformité

Conformité et procédure d'alerte

Ce code de conduite est applicable au Groupe CHG-MERIDIAN. Les systèmes et politiques internes de l'entreprise soutiennent le respect de ses normes. Chaque employé et manager a la responsabilité de s'assurer qu'il est respecté. Les managers de notre Groupe doivent assurer le respect de ce code de conduite et sont responsables de la réalisation d'activités de surveillance (par exemple, vérification par une deuxième personne) et de la familiarisation des employés avec les exigences. Les managers doivent être un modèle pour les employés. Tout employé de CHG-MERIDIAN qui a connaissance ou soupçonne une infraction à une loi, un règlement ou une politique interne est encouragé à le signaler. Il peut le faire, par exemple, auprès des responsables concernés, du Board of Management ou du service Conformité, qui gère un système d'alerte appelé Integrity Line afin de préserver l'anonymat. Un employé qui signale une infraction suspectée ou potentielle à notre code de conduite est protégé de toute forme de traitement défavorable ou de représailles.



Les règles relatives à la protection des données s'appliquent à la gestion de tous ces signalements. De même, l'assurance est donnée qu'aucun signalement de ce type ne sera considéré comme une violation de la confiance et n'entraînera pas de conséquences négatives pour la personne qui l'a fait, tant qu'elle l'a fait de bonne foi. Nous nous attendons à ce que cet outil soit utilisé de manière responsable et intègre.

Le mot de la fin

Ce code de conduite établit des exigences obligatoires en matière de comportement pour le Board of Management, les managers et les employés du Groupe CHG-MERIDIAN. Il énonce les valeurs et principes mis en pratique par l'entreprise et veille à ce qu'ils soient clairement présentés aux observateurs externes. Le non-respect du code pourrait entraîner des pertes ou des dommages importants, c'est pourquoi les transgressions ne peuvent être tolérées.

Quiconque enfreint le code de conduite doit s'attendre à ce que des mesures appropriées soient prises. Après tout, le respect du code de conduite est essentiel pour que CHG-MERIDIAN dispose d'un système de gouvernance moderne et durable. Cela nous permettra d'éviter que l'entreprise ne subisse des dommages ou des pertes et, à l'avenir, de rester un partenaire compétitif et digne de confiance pour nos fournisseurs, clients et prospects.



Contact

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter l'un des services suivants :

CHG-MERIDIAN Affaires Réglementaires
+49 751 503 222

Responsable Conformité du Groupe
compliance@chg-meridian.com

Médiateur : Integrity Line
<https://chg-meridian.integrityline.app>